

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 14

Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme NEUBARTH Kirsten ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents : M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Vu le code général des collectivités ;

Vu le compte le compte administratif 2022 approuvé par le conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 114 219,43

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 114 219,43

- un excédent d'investissement de : 3 824,28

- un déficit des restes à réaliser de : 75 856,11

Soit un besoin de financement de : 72 031,83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 114 219,43

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088) 72 031,83

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 42 187,60

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 3 824,28

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De valider l'affectation du résultat 2022 tel qu'indiqué ci-dessus,
- Et d'inscrire ces crédits au prochain budget BP 2023.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 051-215101114-20230405-202316-DE

S²LOW

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Beg

Le Maire,

Jean-Marc BEGUIN